

DÉCISION

N° 130/2023

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
LOIR- ET- CHER

ESPACE AUTOMOBILES MATRA

OBJET : FINANCES LOCALES-DÉCISIONS BUDGETAIRES :
Modification de deux tarifs produits Boutique

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Vu les décisions n° 95/2018 du 25 avril 2018 et n° 103/2021 du 7 mai 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de deux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification du prix de vente des articles suivants :

- 100 Images d'Engins à Colorier au prix de **5,90 Euros** au lieu de 5 Euros
- 100 Images de Licornes à Colorier au prix de **5,90 Euros** au lieu de 5 Euros

et ce, à compter du 6 juin 2023

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay
Le 2 juin 2023

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le - 8 JUIN 2023

Publié ou notifié le - 8 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet le 20 JUIN 2023

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.